

Bureau du 27 février 2006

Décision n° B-2006-4023

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Revente, à la Société Lyonnaise pour l'habitat (SLPH), d'un quart indivis en pleine propriété d'un immeuble situé 1, rue Brazier, 1, rue Marceau et 9, rue d'Alsace Lorraine**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la Société Lyonnaise pour l'habitat (SLPH) en date du 23 septembre 2005, la Communauté urbaine a préempté, par arrêté n° 2005-09-30-R-0255 en date du 30 septembre 2005, un quart indivis en pleine propriété d'un immeuble situé 1, rue Brazier, 1, rue Marceau et 9, rue d'Alsace Lorraine à Lyon 1er, cadastré sous le numéro 17 de la section AN au prix de 482 500 €.

Il s'agit d'un bâtiment de cinq niveaux plus combles, à usage commercial, professionnel et d'habitation, partiellement occupé, comprenant quatre locaux commerciaux, un local professionnel et deux logements.

La SLPH acquiert le quart indivis en pleine propriété de ce bâtiment en vue de réaliser, après acquisition de l'immeuble dans sa globalité, une opération de mixité sociale concourant à réaliser sept logements sociaux après réhabilitation.

Aux termes de la promesse d'achat présentée au Bureau, la SLPH qui préfinance cette acquisition s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit quart indivis en pleine propriété de l'immeuble en cause au prix de 482 500 € précité, admis par les services fiscaux et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

DECIDE

1° - Approuve la promesse d'achat qui lui est soumise relative à la revente, à la SLPH, d'un quart indivis en pleine propriété de l'immeuble situé 1, rue Brazier, 1, rue Marceau et 9, rue d'Alsace Lorraine à Lyon 1er.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de 482 500 € résultant de cette cession ainsi que les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 458 200 - fonction 824 - opération n° 1 202.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,